Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1121

Artikel: Le vote optionnel
Autor: Brutsch, François
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011493

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONSEIL NATIONAL

La TVA ressassée

C'est reparti pour une quatrième proposition de TVA. Mais déjà l'accord qui devait présider à son introduction s'effrite. Le débat au Conseil national a été l'occasion d'une proposition apparemment intéressante: le vote populaire optionnel. C'est en fait un piège et une démission du Parlement et des partis.

(*ag*) Le Conseil national a été le lieu d'une bataille de chiffonniers: le taux de la TVA sera-t-il de 6,2 ou de 6,5% ? En francs suisses, la différence fait 300 millions. Or le budget de la Confédération se monte à quelque 40 milliards. Mais quand les broutilles deviennent conflictuelles, c'est le signe que des questions de principe sont en jeu. Les centimes-prétextes renvoient à la dogmatique.

Les priorités de la droite

Il y a un programme fiscal de la droite économique. Il a été clairement énoncé au lendemain de l'échec du troisième projet de TVA. On se souvient qu'il s'agissait alors d'un paquet ficelé: on y avait introduit l'allégement du droit de timbre, l'imposition des assurances, l'impôt proportionnel sur les sociétés en plus de la TVA proprement dite. La droite proposa immédiatement de déficeler le paquet, ne retenant que les objets l'intéressant directement. Elle fixa ensuite ses priorités. C'est, dans l'ordre: allégement du droit de timbre (déjà acquis, mais à compléter, paraît-il), puis suppression de la taxe occulte, puis suppression de la double imposition du bénéfice des SA, frappées dans la société même et chez l'actionnaire, puis réduction de l'impôt anticipé jugé trop élevé en comparaison européenne. Malgré la pression d'une droite fédéraliste, le sort de l'impôt fédéral direct ne figure qu'en queue de liste.

Un principe de base domine l'ensemble des opérations: la quote-part des prélèvements fiscaux et sociaux ne doit pas augmenter. Il y a accord sur ce point entre l'aile moderniste, voir par exemple le rapport de Pury, et l'aile conservatrice, l'USAM.

Le programme et le principe directeur signifient très clairement un déplacement de la masse fiscale. Si certains paient moins à l'intérieur d'une somme constante, d'autres paieront plus. Arithmétiquement simple.

300 millions supplémentaires ce n'est pas en conséqunce une roupie, mais une infraction au dogme.

La gauche peut faire valoir, de son côté et à juste titre, que la Suisse n'a pas les moyens ni de sa politique internationale, ni de sa politique sociale. L'Europe, celle de la Communauté et celle de l'Espace, ne nous excusera jamais notre refus de participer aux fonds de solidarité. Notre politique sociale souffre d'inachèvement, notamment au titre de l'assurance maladie. Et chacun sait que le chômage va alourdir la facture sociale.

300 millions, au regard de ces besoins, c'est dérisoire. Cela a le prix d'un signe de bonne volonté, au même titre que le 5% du rendement de la TVA que l'on se propose d'affecter à la correction, pour les revenus les plus modestes, des effets du déplacement de la charge fiscale. Car la suppression de la taxe occulte rapportera 1,2 milliard à l'industrie d'exportation. Les consommateurs suisses paieront cet allégement. Ce sera lourd ou injuste pour ceux dont les revenus sont limités, pour les salariés ou les pensionnés qui ne peuvent compter sur une indexation.

Toute cette systématique est connue de tous, rabâchée. 300 millions, ce serait le prix à payer pour qu'on puisse parler d'autre chose.

Le provisoire risque de durer

Mais l'USAM a dit non; puis le Vorort a fait savoir qu'il ne voulait pas s'engager seul des grandes associations économiques. Le parti radical a flanché. Il propose alors de retenir 6,2%, mais de consulter aussi le peuple sur 6,5% (*lire ci-dessous*). Cette proposition n'est rejetée que d'extrême justesse au Conseil national. Déjà la *NZZ* en appelle à la vigilance du Conseil des Etats. Déjà le parti socialiste se sent floué d'avoir accepté le compromis.

Après de telles manœuvres, comment s'engager devant le peuple ? Chacun joue déjà à qui perd gagne. Que la TVA échoue une quatrième fois et l'on reconduira provisoirement le régime existant. Bien, pensent les uns, le point 2 du programme fiscal de la droite ne sera pas réalisé. Bien, pensent les autres, les ressources de l'Etat central resteront limitées, le principe sera sauf.

En politique suisse, c'est hélas le non et le statu quo qui sont consensuels. ■

Le vote optionnel

(*fb*) Le radical bâlois Paul Wyss a proposé de soumettre au peuple non pas un, mais deux arrêtés relatifs à la TVA; l'un fixerait le taux à 6,2%, l'autre à 6,5%, et le peuple et les cantons auraient choisi. La majorité du Conseil national s'est, de justesse, prononcée contre cette proposition qui a l'apparence du bon sens mais qui dissimule un piège.

Le oui ou non est trop simple

En Suisse, les votations populaires ont toujours lieu sur un objet précis, qui a une portée normative et qu'il s'agit d'accepter ou de refuser. Disposition constitutionnelle (votation obligatoire), initiative populaire ou référendum législatif, ce n'est pas l'auteur de la question ou sa question qui importe mais bien l'objet soumis à la décision; cela introduit une différence fondamentale avec le référendum à la française ou à la russe. On sait qu'il faut déjà maîtriser l'art de la double négation pour comprendre une votation où il s'agit d'accepter (ou non) une initiative contre le nucléaire (et non de voter oui ou non au nucléaire) et où l'on rejette un référendum en votant oui à la loi visée. Pourtant, périodiquement revient l'idée que la démocratie directe n'est pas trop compliquée mais mériterait au contraire d'offrir des choix plus ouverts qu'une alternative binaire oui/non aux citoyens. La proposition Wyss sur le régime fiscal de l'imposition indirecte illustre tant les séductions que les pièges du procédé.

Il est certes naturel de décomposer un problème complexe en différents volets: question de principe sur le type d'assujettissement (TVA ou ICHA), taux de l'imposition (6,5 ou 6,2), résultat financier (plus ou moins 300 millions).

Il n'en demeure pas moins qu'à la fin, c'est une décision globale qui doit être acceptée ou refusée: une loi ne peut pas être un «cadavre exquis», texte écrit par des auteurs successifs qui ignorent ce qu'ont écrit les précédents. Le complexe processus par lequel une proposition parvient à maturation dans de nombreuses séances de commission ne peut pas être ramené à une série de votes avec embranchements successifs de conclusions à choix, à la manières des livres dont vous êtes le héros.
Mais on peut imaginer un choix entre deux modèles achevés de décision finale: sur le plan cantonal ou communal, par exemple, entre la rénovation ou la démolition/reconstruction d'un bâtiment public. La méthode du vote populaire sur une initiative et son contre-projet (avec décision séparée, par oui ou par non, d'une part sur l'initiative, d'autre part sur le contre-projet, puis indication de la préférence entre les deux dans la réponse à une troisième question) est parfaitement applicable en un tel cas.

Cherchez l'enjeu !

Un sujet fiscal met cependant en jeu tout un ensemble de problèmes complexes qui sont justement l'objet de la négociation, du marchandage qui se déroule entre les forces politiques au sein du Parlement. Le rôle du souverain, c'est d'approuver ou de rejeter ce résultat; lui soumettre les options elles-mêmes, c'est d'une certaine façon renoncer, pour les partis, à leur raison d'être. Pour la TVA à 6,5 ou à 6,2 %, l'enjeu c'est ce que l'on fera ou qu'on ne fera pas avec les 300 millions en cause. Si l'on sait ce que contient le paquet à 6,5%, le paquet à 6,2% se présente avec un allégement de 300 millions dont nul ne sait où ils seront pris, par qui ils seront en définitive payés (en termes de réductions de prestations de l'Etat), et c'est en cela qu'il présente un piège.
L'avenir du vote optionnel ne paraît pas tant résider dans la préparation par le Parlement de variantes à choix d'un même projet (à combien s'arrêter, d'ailleurs ?) que dans le référendum constructif à une loi votée par le Parlement: les opposants ne devraient pas pouvoir seulement opposer le statu quo (ce qui est le cas du référendum actuel) mais une solution différente (sorte d'initiative, donc). Dans un tel cas, le peuple aurait alors, par le biais du vote avec question subsidiaire, le choix entre le projet du Parlement, le projet des référendaires et le statu quo. ■

GENÈVE

Le meurtre du père

(*jd*) Oui, les socialistes genevois ont osé refuser à Christian Grobet un quatrième mandat pour le Conseil d'Etat. La décision n'était pas évidente quand on sait le poids des magistrats dans leur parti, le besoin d'identification des militants et, dans le cas présent, la forte personnalité de l'élu. Ce choix a pourtant pour lui la simple logique, celle de l'indispensable renouvellement des élites politiques cantonales et de l'impossibilité où se trouvent les socialistes genevois de prétendre à trois sièges dès lors qu'ils envisagent une alliance rouge-verte pour les prochaines élections: on ne peut solliciter l'appui d'alliés et occuper seul le terrain.
Cette décision reflète un changement profond dans les esprits socialistes. L'argument d'autorité perd en importance dans les nouvelles générations et l'action politique ne se résume plus à l'action d'un seul homme, aussi énergique et décidé soit-il. Christian Grobet, en justifiant sa demande par la nécessité de mener à bien d'importants dossiers, ses partisans, en tablant sur l'image de l'intransigeant défenseur des locataires et du socialiste de combat, n'ont pas convaincu. Les temps ont changé. Si l'on doit reconnaître au magistrat sortant une indéniable énergie, une légendaire pugnacité et la remise en ordre d'un département hérité dans un piteux état, il faut aussi admettre que ces qualités ont progressivement laissé place à un autoritarisme aux limites du supportable: on ne peut prétendre représenter à soi tout seul le socialisme genevois, et les idéaux de la gauche démocratique ne s'épuisent pas dans la nécessaire défense du peuple des locataires. Ses réalisations urbanistiques ne resteront pas dans l'histoire comme un exemple à suivre. La dimension régionale des problèmes, la nécessaire reconstruction de l'Etat, la place nouvelle à faire à la fonction publique comme aux usagers n'ont jamais beaucoup préoccupé Christian Grobet. Paradoxalement son départ ouvre l'ère d'un socialisme plus offensif, moins centralisateur et moins étatiste, moins crispé sur la défense acritique des acquis et plus ouvert aux préoccupations de participation et de responsabilité qui caractérisent les nouvelles générations. Les socialistes genevois ont montré la voie. Les autres formations politiques oseront-elles à leur tour se regarder d'un œil critique et renouveler leur personnel politique ? ■

Humanitaire

(*jg*) Retour aux colonies, tel pourrait être le titre de l'incroyable photo publiée en couverture de l'Hebdo la semaine passée. Une grande fille efflanquée, bien de chez nous, souriant de toutes se dents, l'air compatissant, le chemisier blanc impeccablement lavé, un brassard du CICR autour du bras, est entourée d'une meute de négrillons — et nous n'utilisons pas ces mots par hasard — qui ont bien 30 centimètres de moins qu'elle.
Il est impossible d'imaginer une vision plus paternaliste. Le blanc, ici la blanche, l'air intelligent et supérieur, apporte la vie et le réconfort à des noirs dont les visages forment le fond indifférencié de la photo. L'une et les autres font-ils bien partie de la même race humaine ? Le doute nous saisirait presque. On ne peut s'empêcher de penser à ces publicités d'aliments pour chiens où l'éleveur est entouré de braves toutous attendant impatiemment leur pâtée.
La culpabilité post-coloniale s'est bien évaporée. Que c'est bien d'aider ces braves gens arriérés à se nourrir et à se soigner et comme j'en suis valorisé. Je suis si bon et je ne le savais pas. Vite mon carnet de chèques... ■

Socrate

Le nouveau système de réservation de la SNCF est nommé «Socrate», mais sa sagesse n'est pas sans faille. Le personnel et les voyageurs sont, semble-t-il, mécontents. Récemment, *Libération* signalait qu'il a fallu reprogrammer le train 752 Paris – Berne qui avait été oublié. Effet du 6 décembre ?